

# DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

#### DMST 2022-07-15

### **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET : Travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – Lot 4 : Faux-plafonds

Attribution du marché

## Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à une consultation par Marché À Procédure Adaptée pour **les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 4 faux-plafonds**, ce marché a été attribué à l'entreprise **AIB** dont le siège se situe – 7, chemin de la Maubuissonne – 04200 SISTERON pour le montant suivant de : **7 252.50 € H.T.** 

#### **DÉCIDE**

<u>ARTICLE 1</u>: de signer le marché concernant les travaux d'amélioration à l'abattoir municipal de Sisteron – lot 4 faux-plafonds, ce marché a été attribué à l'entreprise AIB pour le montant de : 7 252.50 € H.T.

**ARTICLE 2**: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **AIB** 

Fait à Sisteron, le 2 septembre 2022 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU